



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 juillet 2010

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC ET FIXATION DU MONTANT DE LA
REDEVANCE ET DES CONDITIONS
D'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
ET LOCAUX MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE
NIORT ET LA S.A.S.P. CHAMOIS NIORTAIS

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 09 juillet 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ARDOUIN

Excusés avant donné pouvoir :

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010

DELIBERATION D20100322

SPORTS

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOCAUX MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA S.A.S.P. CHAMOIS NIORTAIS

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Société Anonyme Sportive Professionnelle, S.A.S.P. Chamois Niortais, utilise des équipements sportifs et locaux municipaux, il convient à cet effet d'établir une convention entre la Ville de Niort et la S.A.S.P. Chamois Niortais afin de réglementer cette mise à disposition non exclusive des équipements et l'exploitation publicitaire.

La mise à disposition ne pouvant être gratuite, la redevance financière réglée par la S.A.S.P. pour chaque année sportive sera de 45 798,00 €.

Le montant de cette redevance tient compte des coûts relatifs aux charges des bâtiments, de l'administration, du personnel et de l'animation.

La présente convention est proposée pour la saison sportive 2010-2011 et est reconductible une fois pour une année sportive soit jusqu'au 30 juin 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de mise à disposition non exclusive d'équipements sportifs et de locaux municipaux et l'exploitation publicitaire,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE